

En 1965, le Gouvernement du Canada a demandé au Conseil économique d'entreprendre une vaste étude des prix, des coûts, des revenus et de la productivité ainsi que de leurs rapports avec le maintien de la croissance économique. Plus précisément, il a prié le Conseil: 1° d'étudier les facteurs qui influent sur la fixation des prix et les rapports entre les fluctuations des prix et des coûts et les niveaux de productivité et de revenu; 2° de faire connaître leur influence sur le maintien de l'essor économique, d'un niveau élevé d'emploi et de commerce et d'un niveau de vie croissant, et 3° de revoir les programmes et les expériences d'autres pays dans ce domaine, dans la mesure où ils s'appliquent au Canada. Le Conseil a consacré une bonne partie de son *Troisième exposé annuel* à faire rapport sur ces questions.

Dans les tentatives qu'ils ont faites en vue de concilier les objectifs d'un haut niveau d'emploi et d'une stabilité raisonnable des prix, beaucoup de pays ont adopté ce qu'on est convenu d'appeler des «politiques des revenus» ou des «principes directeurs en matière de salaires et de prix». Le Conseil a étudié à fond la façon dont ces politiques et autres mesures ont été mises au point et appliquées aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en France, en Suède et aux Pays-Bas. En général, le Conseil a constaté que ces politiques,—qui, très souvent, fondent les augmentations permises de prix sur les récents niveaux de productivité,—avaient une certaine valeur au point de vue de l'éducation du public, mais étaient rarement applicables sans le recours ou la menace de recours de la part du gouvernement, à des sanctions contre les violateurs des principes directeurs. Il a été extrêmement difficile d'évaluer les effets de ces politiques. L'étude faite par le Conseil indique que lorsqu'une économie a atteint un haut degré de demande et d'emploi, il se produit dans les prix et les salaires des tendances à la hausse de nature à faire oublier les directives ou à briser toutes les barrières établies. Ce phénomène dit d'explosion des salaires et des prix s'est souvent produit après des périodes de stabilité relative attribuée à une politique des revenus.

De l'avis du Conseil, une telle politique n'est pas bien adaptée à la situation canadienne. Une politique sur les revenus aurait le plus de chances de succès dans un état unitaire possédant une forte administration centrale et une longue tradition d'intervention officielle dans le détail du fonctionnement de l'économie. Autrement dit, il faudrait un pays où, du point de vue constitutionnel, le gouvernement serait toujours à peu près libre de recourir au besoin à une réglementation directe, où la puissance économique privée serait assez concentrée et où les organisations patronales et ouvrières seraient fortes et centralisées. Comme on peut s'en rendre compte, le Canada est loin de présenter un tel milieu idéal. Toute menace d'un recours à une réglementation directe des salaires et des prix serait absolument vaine au Canada. Le gouvernement fédéral n'a pas aujourd'hui le pouvoir d'imposer de telles mesures dans les principaux secteurs de l'économie et, en pratique, il n'a réussi à l'obtenir par les voies constitutionnelles qu'en période de guerre. En outre, les différences entre les diverses régions favorisent difficilement une telle politique au Canada. Un autre facteur qui milite contre l'établissement d'une telle politique est le degré croissant d'interdépendance économique auquel le Canada est soumis. En effet, des hausses de prix sur les marchés internationaux,—où se déterminent les prix d'un grand nombre de produits canadiens,—pourraient venir grossir rapidement les profits et les revenus d'un certain nombre d'industries primaires d'exportation, et on ne pourrait rien y faire, sauf peut-être donner à la population les raisons de tolérer cette situation.

En conséquence, le Conseil a donc axé ses recommandations surtout sur une meilleure utilisation des grandes politiques monétaire et fiscale, une meilleure planification des dépenses et des programmes gouvernementaux, une atténuation des rigidités du marché, un accroissement de la concurrence et de la mobilité des ressources (y compris la main-d'œuvre), la disparition des injustices et une meilleure compréhension par le public de toutes ces questions. Le Conseil croit que «malgré toutes les difficultés auxquelles ils peuvent conduire et leurs imperfections, malgré tous les bouleversements et la turbulence qu'ils provoquent à l'occasion, les éléments essentiels des institutions de libre négociation